

## OBJET : DISTRIBUTION GRATUITE DE BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES ET DE COMPOSTEURS

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), tous les Français sont désormais dans l'**obligation de trier leurs biodéchets**, c'est-à-dire les déchets alimentaires et de jardin pouvant se biodégrader. En tant que collectivité gestionnaire des déchets sur le territoire du Sud-Est Manceau, la Communauté de Communes a, elle, pour obligation de vous fournir une solution de tri adaptée. Les élus communautaires ont ainsi décidé de **fournir gratuitement à tous les foyers un composteur** d'une capacité de 400 litres.

Par ailleurs, la modification des règles de tri ayant une forte incidence sur le contenu de vos poubelles noires, **la fréquence des collectes d'ordures ménagères passera d'une fois par semaine à une fois tous les 15 jours** au 1<sup>er</sup> juillet 2025. Pour faciliter le stockage de ces déchets et le travail de la société prestataire de ramassage, ce changement de fréquence s'accompagne d'une **distribution gratuite de bacs d'ordures ménagères**, dont le litrage est fonction du nombre de personnes au foyer.

Les contenants d'ordures ménagères devant être rigoureusement identiques pour des questions logistiques, **la récupération d'un bac d'ordures ménagères est obligatoire**, même si vous possédez déjà un bac aux normes françaises en vigueur. La récupération d'un composteur, qui s'effectuera en même temps que la distribution des bacs noirs, est facultative si vous possédez déjà un composteur ou compostez en tas.

La distribution des bacs d'ordures ménagères et composteurs débutera en septembre 2024 et aura lieu alternativement sur **2 sites** : dans les anciens locaux Bordeaux Chesnel rue de la juiverie face à la caserne à Changé, et au Pôle Technique Communautaire rue Jules Hardouin-Mansart dans la ZA de la Boussardière à Parigné-l'Évêque. Les permanences auront lieu comme suit :

- **Foyers de 1 à 2 personnes - du 9 septembre au 6 novembre** : de 15h00 à 18h30 les lundis et mercredis à Changé et les mardis et vendredis à Parigné-l'Évêque en période scolaire ; de 10h à 12h et de 14h à 17h les 21 et 28 octobre à Changé et les 25 et 30 octobre à Parigné-l'Évêque (vacances scolaires).
- **Foyers de 3 à 4 personnes - du 8 novembre au 6 décembre** : de 15h00 à 18h30 les lundis et mercredis à Changé et les mardis et vendredis à Parigné-l'Évêque.
- **Foyers de 5 à 7 personnes - du 9 au 13 décembre** : de 15h00 à 18h30 les lundis et mercredis à Changé et les mardis et vendredis à Parigné-l'Évêque.
- **Foyers de 8 personnes et plus - du 16 au 20 décembre** : de 15h00 à 18h30 les lundis et mercredis à Changé et les mardis et vendredis à Parigné-l'Évêque.

Afin que les services communautaires puissent préparer le nombre de contenants adéquats, **veuillez vous inscrire au minimum une semaine avant la date souhaitée** à la permanence de votre choix selon la taille de votre foyer, soit par internet sur [www.cc-sudestmanceau.fr/distribution-bacs-composteurs](http://www.cc-sudestmanceau.fr/distribution-bacs-composteurs), soit par téléphone au 02 43 40 09 98.

Si vous avez à votre domicile un contenant d'ordures ménagères en mauvais état, **vous pouvez profiter de cette permanence pour le rapporter.**

Comptant sur votre collaboration afin que la mise en place de ces nouvelles modalités de tri des déchets s'effectue dans les meilleures conditions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées et vous assure de la **disponibilité de nos services** pour répondre à vos éventuelles questions.

  
Nicolas Rouanet, Président